



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-938

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Madame VERRIER Valérie, le mercredi 07 janvier 2026, au 71 rue Saint-Malo**, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

***Article 1^{er}* – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le mercredi 07 janvier 2026 entre 10h00 et 15h00** :**

- Rue Saint-Malo au droit du n°71 (sur 2 places de stationnement)*

Article 2 – Madame VERRIER Valérie sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

